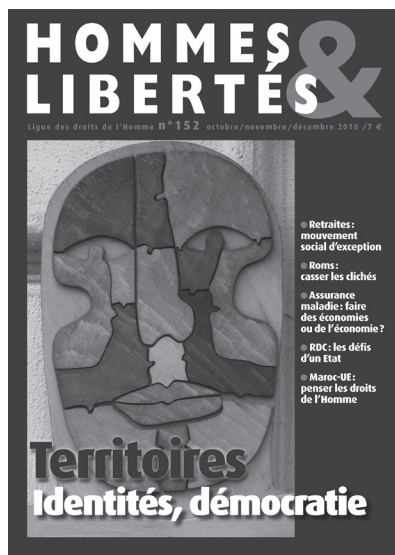


La société française vue à



La société française est en recomposition profonde et la définition même de ses limites est en crise, qu'il s'agisse de ses limites politiques et géographiques externes (que devient la France dans l'Europe et dans le monde?) ou de ses limites sociales internes (quelle est l'unité de la société française

face à sa diversité constitutive, mais aussi face à sa fragmentation croissante?). Pour aborder ces questions, la LDH a choisi, pour son université d'automne, le thème des territoires. Le territoire n'est pas un objet physique figé, il est un résultat et une expression de l'organisation sociale, et devient un enjeu de ses évolutions. On peut ainsi appréhender la société française non de façon globale, voire homogène, mais avec ses inégalités et contradictions, en prenant en compte plusieurs dimensions interactives : spatiale, économique, sociale, culturelle, institutionnelle, politique, etc. Cette approche ne saurait toutefois enfermer dans une vision localiste. Les territoires s'emboîtent à des échelles multiples qui interagissent et constituent une structure. La synthèse des réalités observables ici et là entend alimenter notre réflexion politique.

Diversité et inégalité des territoires

La construction historique de la France est marquée par la production relativement précoce, cohérente et simultanée, d'une nation, d'un territoire, d'un Etat, etc. Cette histoire est présente, plus ou moins clairement, dans les esprits, et imprègne notre vie politique. Toutefois, les spécificités françaises ne forment pas une « exception » interdisant la comparaison avec d'autres trajectoires nationales. Quand l'économie pèse plus que jamais sur le fonctionnement social tout entier, la diversité du territoire s'apprécie, nécessairement, à travers des indices spatiaux de production, de revenu, de niveau de vie, etc. Les analyses récentes amènent à distinguer entre la répartition spatiale des activités économiques d'une part, la distribution des revenus

d'autre part, prenant en compte des transferts interrégionaux qui sont aussi, pour beaucoup, des transferts sociaux.

Loin d'être une mosaïque de segments juxtaposés, le territoire est un système intégré de lieux et de flux, associant des zones différenciées et interdépendantes.

La situation sociale des territoires donne à voir, de manière démultipliée, celle de la France. Quels sont les différences touchant à l'emploi et au chômage, à la pauvreté, mais également à l'enseignement, à la santé, aux inégalités entre hommes et femmes, etc.? Ont-elles un caractère cumulatif aboutissant à des différenciations territoriales particulièrement accentuées, et parfois à une segmentation? L'observation et la mesure sont autant d'instruments à saisir pour comprendre et guider l'action.

Identités, appartenances

Devenue une question politique très « chaude », la notion d'identité ne doit pas être esquivée. Elle ne désigne pas ici la nature singulière d'un individu, mais au contraire son appartenance à un groupe plus vaste avec lequel il partage des caractères divers (culturels, sociaux, etc.). On lit couramment que l'intégration européenne ou la mondialisation (y compris ses aspects intérieurs de migrations internationales) alimenteraient des crispations identitaires en réaction à des changements bouleversants. On connaît l'instrumentalisation politique qu'on fait de ces questions le président de la République et son gouvernement. La Ligue des droits de l'Homme n'est pas restée sans réaction face à ces initiatives immorales et dangereuses. Les sentiments et pratiques identitaires ont souvent une dimension territoriale tout en renvoyant à des phénomènes sociaux que la LDH a déjà abordés : l'intégration ou au contraire l'exclusion, voire la désaffiliation. Le sentiment d'exclusion d'un territoire vaste peut donner d'autant plus d'importance à l'appropriation d'un territoire étroit : c'est une des composantes du phénomène des « quartiers », ou des identités régionales ou « communautaires », quand elles sont vécues comme alternatives à une identité nationale défaillante. La richesse des enquêtes de terrain invite à considérer ces questions dans leur grande diversité, sans ignorer les issues ouvertes pour les temps à venir. Simultanément, certaines catégories de citoyens peuvent se rattacher, et sans contradiction notoire,

travers son territoire

à plusieurs territoires. Ce phénomène de multi-appartenance est facilité par l'éclatement de l'espace de la vie quotidienne et l'augmentation des mobilités : à l'opposé du mode de vie du village de naguère, il est aujourd'hui fréquent d'habiter, de travailler, de rencontrer des amis et des membres de la famille, de se distraire et de passer des vacances (et même de militer !) dans des lieux distincts. L'espace politique reflète difficilement cette situation : on ne vote que là où l'on réside (c'est la « démocratie du sommeil »). L'analyse des pratiques invite ainsi à concevoir des identités multiples, renvoyant à des territoires différents, emboîtés ou carrément distincts, et néanmoins compatibles voire complémentaires (à commencer par l'identité nationale et une identité européenne, en émergence). Cette hypothèse sous-tend la revendication de la LDH de donner le droit de vote aux élections locales aux résidents non-communautaires.

Institutions et territoires

Pour la LDH, association politique, la question des institutions est évidemment cruciale. Les niveaux institutionnels renvoient à des échelons territoriaux : commune, département, région, Etat central, sans compter les diverses intercommunalités... Les compétences du niveau communautaire européen, partagées ou exclusives, s'y ajoutent : la question de la démocratie des institutions de l'Union est toujours à l'ordre du jour, d'autant que la législation européenne encadre de plus en plus étroitement, à travers ses directives et ses règlements, les politiques nationales. On sait les problèmes cruciaux auxquels conduit cette situation, quand les textes promeuvent l'intégration économique et la libre concurrence à l'intérieur d'un marché unique sans aller simultanément vers une harmonisation sociale et fiscale : il en résulte une mise en péril délibérée de la protection sociale au nom de la compétitivité. La structure institutionnelle française, avec ses niveaux multiples (le « mille-feuilles »), fait l'objet de réformes récurrentes, qu'il s'agisse des lois de décentralisation, à partir des années 1980, ou des diverses tentatives de remédier, sans la supprimer, à la fragmentation du territoire en trente-six mille communes (autant que dans tout le reste de l'Europe !). Le projet actuel du gouvernement de réforme des collectivités locales doit faire l'objet

d'une analyse rigoureuse, abordant aussi les alternatives à lui opposer. Enfin, le territoire fait comme tel l'objet de politiques publiques explicites, qui complètent et parfois contrarient partiellement les politiques sectorielles. Alors que le développement durable constitue un chantier nouveau de réflexion et d'innovation politique, urbanisme et aménagement s'exercent à tous les échelons de l'appareil institutionnel. Si l'on considère les évolutions au fil des ans (la Datar fut créée en 1963)⁽¹⁾, on ne peut que constater l'affaiblissement, voire l'abandon d'une véritable stratégie territoriale de la part de l'Etat, à l'heure de la préférence pour le libre jeu des intérêts privés. Ici encore, l'approche territoriale vient enrichir une analyse sociale et politique plus large.

Lien social, démocratie

Inégalités croissantes, pauvreté et richesse cumulatives, désintégration, marginalisation de franges de plus en plus larges de la population. Ces tendances de notre société s'accomplissent dans des espaces particuliers, différenciés. Simultanément, le territoire peut être l'entrée pertinente pour des actions de solidarité efficaces, du fait d'instances centrales ou décentralisées, les collectivités y prenant aujourd'hui une part de plus en plus grande du fait du désengagement d'un Etat central dont la gestion a gonflé le déficit et la dette. A travers le territoire se posent les questions fondamentales du lien social et de la démocratie, au cœur des préoccupations de la LDH pour la défense et la redéfinition permanente des droits de l'Homme. C'est la dynamique politique du Pacte pour les droits et la citoyenneté proposé aux forces de progrès de notre pays.

Michel SAVY,
membre du Comité central de la LDH

(1) Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Loi d'être une mosaïque de segments juxtaposés, le territoire est un système intégré de lieux et de flux, associant des zones différenciées et interdépendantes.